

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-405

Action culturelle

Leçons d'orgue

Conservatoire de musique et danse
de Roannais Agglomération

Occupation de locaux

Certifié exécutoire	26 DEC. 2022
Reçu en préfecture	22 DEC. 2022
Publié	26 DEC. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, portant statuts de Roannais Agglomération, notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition de charges et les avenants correspondants pour une durée inférieure ou égale à 3 ans, et quelle que soit la durée pour les baux du Numériparc ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Eric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que le Conservatoire de musique et danse de Roannais Agglomération, chargé de l'enseignement artistique, organise divers cours de musiques, notamment des leçons d'orgue pour les élèves, et que la réalisation de ces cours nécessite des espaces adaptés ;

Considérant que la paroisse Sainte Claire entre Loire et Rhins est gestionnaire de sites pouvant être affectés à l'organisation de leçons d'orgue ;

Considérant que le gestionnaire précité est disposé à autoriser le Conservatoire de musique et danse de Roannais Agglomération, à occuper un de ses sites, pour la réalisation de leçons d'orgue ;

DECIDE

- D'approuver l'utilisation d'un édifice culturel géré par la paroisse Sainte Claire entre Loire et Rhins, pour des leçons d'orgue dispensées par le Conservatoire de musique et danse de Roannais Agglomération comme suit :

DATE	EVENEMENT	SITE	GESTIONNAIRE DU SITE	Redevance
Saison 2022/2023	Leçons d'orgue	Eglise Saint-Marc 42120 Le Coteau	Paroisse Sainte Claire entre Loire et Rhins	Gratuit

Par délégation du Conseil Communautaire
Pour le Président et par subdélégation,

Eric PEYRON

Vice-Président délégué
au Patrimoine et à la Voirie

